



RABAUDY GRANDE BORDE

<http://www.argb.fr>

à

Mr le Président de la CCSE
Maison des associations, rue JM Arnaud, BP 77, 31322 Castanet-T. Cedex

Copies : Mr le Président du SICOVAL
Mr Cohen, député
Mr Bardou, conseiller général
Mairies de Castanet, Ramonville, Labège, Pechabou, Deyme, St-Orens, Pompertuzat
Associations Place publique, AVTC, MVAC, ADSQVA, collectifs Salettes-Manset, Ormes-République, Fontanelles-Peupliers

Monsieur,

Vous avez fait parvenir une lettre au SICOVAL en décembre 2008 (ci-contre et voir citation en page suivante), que vous nous avez distribuée par courrier le mois dernier. Nous tenons à signaler que nous ne partageons pas toutes les positions que vous y affichez.

Il nous a toujours semblé que la vocation première de la CCSE était d'œuvrer au recul du péage, action qui a mobilisé avec panache ses énergies lors des premières années, qui a justifié l'adhésion pleine et entière de l'ARGB, et qui faisait partie du vœu fédérateur de 2005.

Depuis, la CCSE a fait évoluer ses orientations qui ne nous correspondent plus tout à fait :

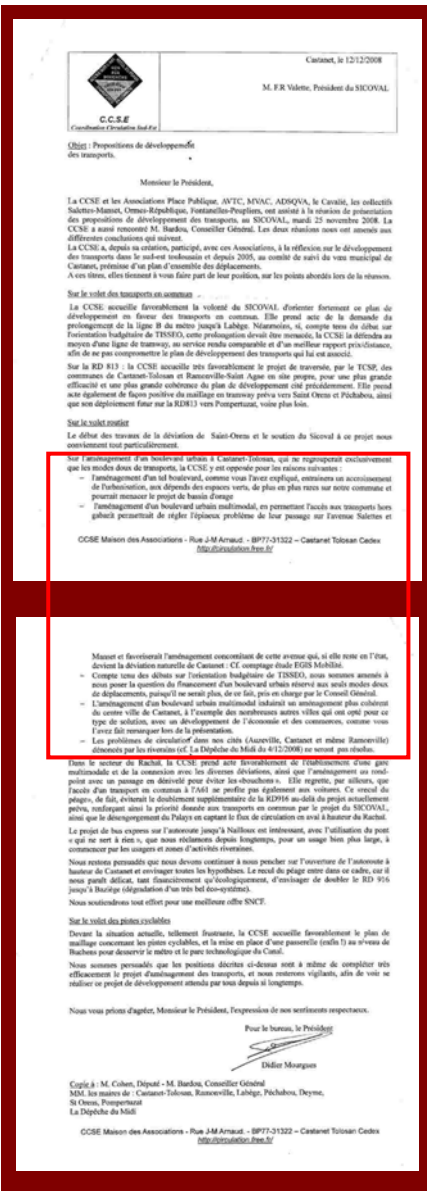
- o mise en suspens de l'exigence de recul du péage durant les 2 ans de l'étude Sicoval,
- o disparition d'un élément fondamental du vœu dans votre lettre : le barreau de Pompertuzat.

Pour l'ARGB, le boulevard urbain automobile, et nous avons largement milité en sa faveur, se justifie uniquement dans le contexte global

- o de la réalisation du barreau de Pompertuzat pour se prémunir d'un « effet aspirateur » sur le boulevard entraînant congestion et nuisances,
- o du recul du péage (sinon, trop peu d'automobilistes rentreront sur l'A61 au Rachai), Comme l'étude SICOVAL n'envisage qu'une entrée payante sur l'A61, celle-ci doit se situer selon nous **au niveau de La Masquère** (en cohérence avec la réalisation du barreau de Pompertuzat).

Nous sommes sensibles aux problèmes du boulevard Salettes-Manset, mais nous préférons un « **partage des nuisances** » que nous avons toujours soutenu, afin de répartir le trafic sur un maillage de plusieurs voies (barreau de Pompertuzat, boulevard de Rabaudy et avenue Salettes-Manset) et non le concentrer sur Rabaudy.

L'option de réserver le boulevard à la circulation TCSP et modes doux nous semble **la plus raisonnable** et acceptable dans le contexte actuel. Elle occupe les terrains réservés, n'obérant pas l'avenir, tout en favorisant les Transports en Commun.



Citation de la lettre CCSE sur laquelle nous aimerions revenir :

Sur l'aménagement d'un boulevard urbain à Castanet-Tolosan, qui ne regrouperait exclusivement que les modes doux de transports, la CCSE y est opposée pour les raisons suivantes :

- l'aménagement d'un tel boulevard, comme vous l'avez expliqué, entrainera un accroissement de l'urbanisation, aux dépens des espaces verts, de plus en plus rares sur notre commune et pourrait menacer le projet de bassin d'orage
- l'aménagement d'un boulevard urbain multimodal, en permettant l'accès aux transports hors gabarit permettrait de régler l'épineux problème de leur passage sur l'avenue Salettes et Manset et favoriserait l'aménagement concomitant de cette avenue qui, si elle reste en l'état, devient la déviation naturelle de Castanet : Cf. comptage étude EGIS Mobilité.
- Compte tenu des débats sur l'orientation budgétaire de TISSEO, nous sommes amenés à nous poser la question du financement d'un boulevard urbain réservé aux seuls modes doux de déplacements, puisqu'il ne serait plus, de ce fait, pris en charge par le Conseil Général.
- L'aménagement d'un boulevard urbain multimodal induirait un aménagement plus cohérent du centre ville de Castanet, à l'exemple des nombreuses autres villes qui ont opté pour ce type de solution, avec un développement de l'économie et des commerces, comme vous l'avez fait remarquer lors de la présentation.
- Les problèmes de circulation dans nos cités (Auzeville, Castanet et même Ramonville) dénoncés par les riverains (cf. La Dépêche du Midi du 4/12/2008) ne seront pas résolus.

Pour reprendre ces arguments point par point :

- o La question de l'urbanisation n'est pas directement liée au type de boulevard urbain, mais à la volonté politique de préserver une zone verte protégée. Toutefois, il nous semble que le TC a moins tendance à encourager l'urbanisation que les voies urbaines qui ont toujours été par essence un vecteur d'urbanisation.
- o La réalisation du bassin d'orage fait partie des priorités de la Mairie de Castanet.
- o Les transports hors gabarit devraient être routés via le barreau de Pompertuzat, zone non encore urbanisée. Les efforts collectifs devraient se focaliser en ce sens, et sur la réservation préalable des terrains.
- o Un TCSP n'est pas un mode doux (piétons, cycles), et le conseil général finance déjà des réalisations de ce type comme la LMSE (Liaison Multimodale Sud-Est), voie vers La Cadène etc...
- o Un boulevard TCSP avec barreau à Pompertuzat permet aussi l'aménagement du centre de Castanet qu'il déleste d'autant, ainsi que Auzeville, et encourage l'utilisation des transports collectifs. L'étude Sicoval a confirmé que le boulevard ne sert qu'au trafic en transit et ne déleste pas les centres villes.

Ces quelques clarifications à l'égard des nouvelles orientations de la CCSE nous semblaient nécessaires.

Castanet-Tolosan le 13 mars 2009